

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-57

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Fixation du tarif du repas pris par les Aînés de la commune au sein de la brasserie pédagogique Trait d'Union

Etaient présents : 22

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 7

Mesdames et Messieurs, Frédéric TISSOT, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Cécile WEILER-BARDIN, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatima CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Monsieur Rémi DELATTE expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Il est proposé de fixer le prix du repas aux Aînés à 10 euros, pour le déjeuner pris à la brasserie pédagogique TRAIT D'UNION.

Il est précisé que les personnes extérieures à la commune ainsi que les petits enfants qui se joindraient au repas, régleront le prix public directement sur place, à la brasserie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 24 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) de fixer le prix du repas aux Aînés à 10 euros, pour le déjeuner pris à la brasserie pédagogique TRAIT D'UNION, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme énoncé ci-dessus.

Pour rappel, les autres tarifs concernant les activités des Aînés :

OFFICE MUNICIPAL DES AINES (A compter du 01/01/2023)

ACTIVITES	ST APOLLINAIRE	EXTERIEUR
Sortie journée avec repas et transport	Coût activité	Coût activité + 30%
Sortie demi-journée	Coût activité	Coût activité + 30%
Gymnastique douce *	Tarif annuel : 60.00 € Tarif semestriel : 30.00 €	Tarif annuel : 78.00€ Tarif semestriel : 39,00€
Atelier sculpture sur bois	30,00 €	39,00 €
Thé dansant (entrée, boisson, pâtisserie)	4,00 €	5,20 €
Route solidaire	3 € / heure	
Participation après-midi spectacle ou repas de Noël pour les conjoints qui n'ont pas 71 ans	100% du coût réel du spectacle ou du repas	

*les cours de gymnastique douce n'ont pas lieu durant les vacances scolaires

Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le

- 3 JUL. 2023

Le Maire,


Jean-François DODET

Le secrétaire,


Aubin AMARDEIL

Date de publication : **- 3 JUL. 2023**